

ÉTAT CIVIL MODIFIÉ

(Circulaire JUSC1412888C du 23 juillet 2014 relative à l'état civil)

Nous soussignés(ées),

(prénoms, nom).....

et

(prénoms, nom).....

dont notre mariage va être célébré à Marseille

11^{ème} arrondissement ☐

12^{ème} arrondissement ☐

le

Nous nous engageons à aviser l'officier de l'état civil, chargé de dresser notre acte de mariage, de toute modification de notre état civil survenue entre la date de la publication des bans et celle de la célébration en produisant un nouvel acte de naissance rectifié.

Cette précaution évitera une rectification administrative auprès du tribunal de grande instance de Marseille de notre acte de mariage.

Cette démarche sera bien entendu demandée par nos soins.

Fait à Marseille, le

Signatures des intéressés(ée)s